



Guide de préparation et de participation

en vue des Rendez-vous régionaux de la solidarité

Partie 1 **L'ORGANISATION**

Partie 2 **L'ANALYSE ET LE CONTENU**

Partie 3 **AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ**



COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Automne 2009

Guide de préparation et de participation

Partie 3 — AVEC les personnes en situation de pauvreté

Présentation et objectifs

4

SECTION 1 - FAVORISER LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ

Pourquoi favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté?

6

Comment favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté?

8

SECTION 2 — UNE ACTIVITÉ POUR LE FAIRE

Préparation de l'activité

9

Une démarche « pas à pas »

11

Déclencheur 1

13

Déclencheur 2

14

SECTION 3 — DES COMPLÉMENTS

Un exemple d'animation inspirant

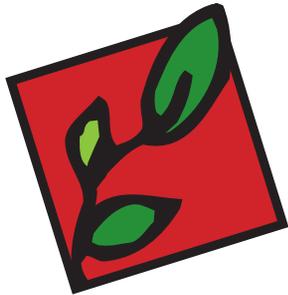
18

Images de déclencheurs à agrandir

19

Présentation et objectifs

Un message fort et commun



Objection, proposition et vigilance

Le carré rouge signifie l'**objection** aux mesures qui mettent les gens « dans le rouge ». Ça veut dire s'objecter aux reculs et à la non-réalisation des droits de touTEs. La branche verte à trois feuilles, dans l'histoire du Collectif, a toujours été associée à l'action et à la **proposition**. Ça veut dire agir et proposer pour avancer vers un Québec sans pauvreté. Ensemble, objection et proposition forment la **vigilance** citoyenne permanente.

4

La lutte à la pauvreté, si elle est locale, est aussi globale!

Afin de faire entendre ce message à la fois au gouvernement québécois, aux éluEs locaux, aux médias et à l'ensemble de la société québécoise, les membres du Collectif ont favorisé l'option de la double participation aux consultations régionales de cet automne. Une participation qui aura lieu à la fois à l'intérieur, pour les groupes qui auront été invités, et à l'extérieur, pour ceux qui auront été exclus de la liste officielle. Le Collectif invite les mouvements citoyens à participer de cette façon et souhaite également que les personnes en situation de pauvreté aient un espace spécifique pour prendre la parole, en dedans comme en dehors.

Voici les objectifs que le Collectif s'est donnés en vue des Rendez-vous régionaux de la solidarité :

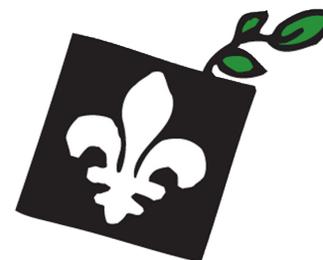
Les objectifs du Collectif pour les consultations régionales

- 1— **Mettre de l'avant les trois revendications de *MISSION COLLECTIVE* : bâtir un Québec sans pauvreté, en plus des mesures urgentes ainsi que des enjeux régionaux spécifiques;**
- 2— **S'objecter au processus des consultations tel qu'il se déroule et proposer des moyens pour se faire entendre;**
- 3— **S'objecter aux orientations du gouvernement libéral en ce qui a trait à l'intervention territoriale et proposer des moyens favorisant une véritable lutte à la pauvreté locale et régionale, conjuguée aux mesures nationales.**

La vigilance, autant par l'objection que par la proposition, doit s'effectuer à tous les niveaux, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ainsi, le Collectif ne souhaite pas s'en tenir à des objections au processus des consultations, même si celui-ci est contestable, mais veut s'en servir pour mettre de l'avant des propositions et des revendications pour un Québec sans pauvreté. Il est même primordial de déborder des questions prévues pour y amener d'autres préoccupations, par exemple les enjeux nationaux de lutte à la pauvreté qui ne se retrouvent pas dans le cahier de consultation pour les régions. Les régions ont leur mot à dire sur l'ensemble de la lutte à la pauvreté afin qu'elle soit cohérente et globale!

Un guide pour faciliter la participation des personnes en situation de pauvreté

Les personnes en situation de pauvreté sont les premières concernées par la lutte à la pauvreté. Cette partie du guide vise à rappeler l'importance de leur participation aux consultations régionales et à donner un exemple concret d'activité pour le faire. Il est conseillé de lire la partie dans son ensemble avant de réaliser l'activité.



Le Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 34 organisations nationales québécoises, ainsi que des collectifs régionaux dans presque toutes les régions du Québec. Il vise à jeter les bases d'un Québec sans pauvreté, en associant les personnes en situation de pauvreté à toutes les délibérations, décisions et actions qui les concernent. Il est à l'origine du débat public qui a conduit à la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002.

Pourquoi favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté?



« L'esprit qui nous anime amène un son de cloche différent »

— **Michel,**
en parlant de la contribution des personnes en situation de pauvreté.

Depuis le tout début, l'action du Collectif vise à associer les personnes en situation de pauvreté à l'action collective nécessaire pour jeter les bases d'un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde. L'idée est de permettre aux personnes vivant la situation de pauvreté de faire valoir leurs savoirs, leurs expériences et leur expertise, afin de transformer les mentalités et

les pratiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, entre autres pour enraciner la volonté de penser, décider et agir AVEC. Il s'agit de rendre possible aux personnes en situation de pauvreté de faire l'expérience de leur pouvoir citoyen et de le développer. Cela devrait aussi conduire à des solidarités qui rendent possibles des changements concrets ayant un impact positif sur les conditions de vie de ces personnes. C'est ainsi que le Collectif a favorisé la participation des personnes en situation de pauvreté dans sa proposition de loi, ainsi que dans la consultation qui a mené à la campagne **MISSION COLLECTIVE : BÂTIR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ**.

Le Comité AVEC

Le Comité AVEC, un comité permanent du Collectif qui assure la participation des personnes en situation de pauvreté dans la lutte à la pauvreté, a réfléchi à la participation des personnes en situation de pauvreté lors des consultations régionales. Il a fait des recommandations au ministre responsable de la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces recommandations portent autant sur le cahier de préparation, l'organisation de la journée que l'animation des consultations régionales. La lettre est disponible sur le site du Collectif.

Dans le cadre de l'élaboration du prochain plan d'action requis par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, les consultations régionales prennent une importance particulière pour les groupes régionaux qui ont un rôle important à jouer ainsi que pour les personnes en situation de pauvreté. Il faut que ces dernières se fassent entendre sur leur propre situation, dont elles sont expertes, et aient l'occasion d'influencer des décisions qui les concernent.



COMITÉ AVEC
155, de Carillon, 2^{me} étage, local 309, Québec, Qc., G1K 5E9
Téléphone: (418) 525-0340; Télécopieur: (418) 525-0740;
Courriel électronique: collectif@pauvrete.qc.ca
www.pauvrete.qc.ca

Le 22 juin 2009

Monsieur Sam Hamad
Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
425, rue Saint-Amable, 4e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1

Monsieur le Ministre responsable de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale,

Nous sommes le Comité AVEC, un comité permanent du Collectif pour un Québec sans pauvreté, actif depuis 2002. Notre groupe est composé d'intervenants, de chercheurs et d'une majorité de personnes en situation de pauvreté qui croient leurs perspectives pour assurer la participation des personnes en situation de pauvreté à la lutte à la pauvreté. Nous avons profité de notre dernière rencontre avant l'été pour réfléchir à la participation des personnes en situation de pauvreté à l'élaboration du prochain plan d'action en matière de lutte à la pauvreté.

Jusqu'à maintenant, nous avons constaté que peu de place a été faite aux personnes en situation de pauvreté dans la consultation pour le prochain plan d'action. Nous avons des suggestions à vous faire pour faciliter leur participation dans les consultations régionales qui se tiendront cet automne. Nous vous rappelons que, dans ses articles 5 et 11, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale affirme que vous devez favoriser la participation citoyenne, particulièrement celle des personnes en situation de pauvreté, dans le développement de la société.

À partir d'expériences de prise de parole par des personnes en situation de pauvreté et, plus spécifiquement, à partir de la participation de certainEs d'entre nous lors de la consultation nationale du 15 juin dernier, nous nous permettons les recommandations suivantes pour l'élaboration et la réalisation des consultations régionales.

De l'ouverture : bien poser les problèmes avant de vouloir les résoudre.

L'animation doit être souple et ne pas rechercher à tout prix des solutions, mais prendre en compte toutes les contributions qui seront apportées. Elle devrait aussi permettre aux personnes en situation de pauvreté et aux intervenantEs d'intégrer sur les différents points de vue énoncés et, comme on dit, de « croiser les regards ».

Page 1 sur 3

Comment favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté?

Une proposition d'activité

Ce qui est proposé ici, c'est une façon de favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté lors des consultations régionales. Cette proposition se veut une source d'inspiration : on peut juste la lire, l'appliquer telle quelle ou en prendre des bouts, selon les besoins.

Une prise de parole, ça se prépare!

La première étape consiste à inviter des personnes en situation de pauvreté provenant de divers groupes en leur proposant de regarder ensemble ce qu'on veut dire à la consultation régionale. Ces dernières doivent avoir le goût de partager et de collectiviser leurs expériences et leurs savoirs par rapport à la pauvreté. Elles doivent se sentir bien à l'aise de s'exprimer librement : c'est le secret d'une animation réussie.

Une déclaration commune

L'activité proposée consiste à la préparation d'une déclaration commune qui pourrait, entre autres, être utilisée pour prendre la parole lors des consultations régionales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une déclaration commune est un outil de prise de parole collective qui a souvent été utilisé au Collectif. Elle permet à touTEs de s'exprimer et de se mettre d'accord sur le contenu qui sera présenté. Cette mise en commun crée un sentiment de solidarité entre les participantEs.

Préparation de l'activité

Objectif de l'activité :

Favoriser la prise de parole des personnes en situation de pauvreté dans le cadre des consultations régionales sur le prochain plan d'action de lutte à la pauvreté.

Matériel requis :

- Grandes feuilles; support pour les feuilles (tableau, ruban adhésif, gommette...);
- Crayons-feutres;
- Image agrandie de l'escalier ou du tableau des objections et des propositions (selon le déclencheur choisi);
- Si un ordinateur, et éventuellement un projecteur multimédia (canon), est accessible, il peut être utilisé pour faciliter la rédaction de la déclaration commune.

Durée :

Environ 3 heures. Des minutes supplémentaires peuvent être nécessaires pour finaliser le texte et le valider avec touTEs les participantEs.

ParticipantEs :

Puisqu'il s'agit de mettre en valeur la parole des personnes en situation de pauvreté, elles devraient former la majorité du groupe. Quelques intervenantEs peuvent également contribuer à l'animation, en prenant soin de laisser la plus grande place à la parole des personnes en situation de pauvreté.

Animation et secrétariat :

Idéalement, deux personnes assurent ces rôles. Ainsi, la personne qui prend les notes peut plus facilement reprendre les paroles exactes des participantEs. Ces notes serviront de matière première pour rédiger la déclaration commune. Porter une attention particulièrement aux phrases marquantes qui seront dites : elles pourraient servir de titre à la déclaration commune.

Déroulement :

- Une introduction à l'activité
- Un tour de table de présentation
- Une mise à jour sur les consultations régionales
- Un choix de deux déclencheurs pour s'exprimer et faire émerger ce que nous avons à dire sur le prochain plan gouvernemental de lutte à la pauvreté
- Un temps de rédaction commune, incluant une discussion sur les éléments à mettre dans la déclaration
- L'organisation de la suite pour donner vie à la déclaration commune

Voici une démarche « pas à pas » afin de réaliser cette activité. Le temps suggéré pour chaque partie du déroulement est à titre indicatif. Ne pas oublier de prévoir une pause!

Une démarche « pas à pas »

1. Introduction

(5 min.)

- *Souhaiter la bienvenue aux participantEs.*
- *Présenter l'objectif et le déroulement de la rencontre (pages 9 et 10).*
- *Rappeler le contexte et l'enjeu de la prise de parole des personnes en situation de pauvreté (voir l'encadré ci-dessous).*

Le contexte et l'enjeu de la prise de parole des personnes en situation de pauvreté

Dans le cadre de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, un deuxième plan d'action gouvernemental doit être appliqué. Un plan d'action gouvernemental est l'ensemble des mesures mises en place par le gouvernement afin d'avancer dans la lutte à la pauvreté. Le gouvernement tient une consultation pour préparer ce plan d'action. Nous voulons mettre en valeur l'expertise des personnes en situation de pauvreté et contribuer à transformer les façons de penser et de faire la lutte à la pauvreté. C'est pour cela que nous faisons cette activité aujourd'hui, en prévision de la consultation qui aura lieu (*indiquer la date de la consultation dans votre région*).

- (15 min.) **2. Un tour de table pour le ministre!**
— *Faire un tour de table en demandant aux gens de se présenter, si nécessaire, et de dire, en une phrase : « Qu'est-ce que j'ai à dire au ministre responsable de la lutte à la pauvreté? » Noter les phrases sur les grandes feuilles. Indiquer aux gens de ne mentionner qu'une seule idée, surtout si le groupe est nombreux. Il est toujours possible de faire un deuxième tour de table au besoin. Regrouper les idées qui se ressemblent (un exemple d'animation inspirant est proposé à la page 18).*
- (10 min.) **3. Une mise à jour sur les consultations régionales**
Demander aux participantEs ce qu'ils savent des consultations régionales et faire les mises à jour nécessaires. (Se référer aux informations des pages 6 et 7 de la Partie 1 — L'organisation et de la Partie 2 — L'analyse et le contenu si nécessaire).
- (30 min.) **4. Ce que nous avons à dire!**
— *Proposer au groupe le processus pour faire une déclaration commune.*

— *Choisir l'un des deux déclencheurs proposés (**Des escaliers roulants... qui ne tournent pas rond!** ou **À quoi on s'objecte? Qu'est-ce qu'on propose?**) afin de faire apparaître du contenu pour la déclaration commune.*

Déclencheur 1 :

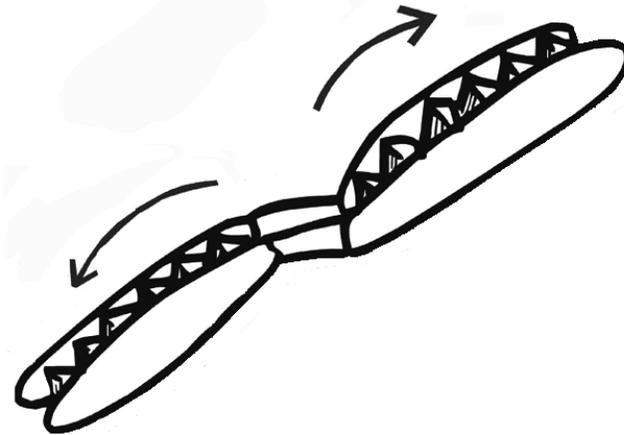
Des escaliers roulants... qui ne tournent pas rond!

— Présenter l'image agrandie de l'escalier roulant (l'image à reproduire se trouve à la page 19).

— L'expliquer :

Les escaliers roulants

Imaginez un palier d'où partiraient deux escaliers roulants en direction opposée. Celui du haut roule vers le haut et l'autre vers le bas. Des personnes en situation de pauvreté ont dit que vivre la pauvreté, c'est comme vouloir monter un escalier qui roule vers le bas, et de voir des gens, qui sont dans l'escalier du haut qui roule vers le haut, leur dire : « Montez donc! ».



— Poser ensuite aux participantEs les questions suivantes :

« Qu'est-ce que cette image vous dit? Avez-vous des suggestions pour que les escaliers fonctionnent mieux? »

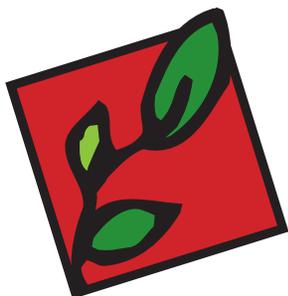
« Qu'est-ce que ça changerait dans la vie de votre quartier, de votre communauté, d'augmenter les revenus des personnes au bas de l'escalier du bas? »

— Noter les réponses sur de grandes feuilles. Faire les regroupements d'idées s'il y a lieu.

Déclencheur 2

À quoi on s'objecte? Qu'est-ce qu'on propose?

— D'abord, présenter l'épinglette du Collectif qui reprend le carré rouge et la feuille du Collectif. Expliquer sa signification :



Objection, proposition et vigilance

Le carré rouge signifie l'objection aux mesures qui mettent les gens « dans le rouge ». Ça veut dire s'objecter aux reculs et à la non-réalisation des droits de touTEs. La branche verte à trois feuilles, dans l'histoire du Collectif, a toujours été associée à l'action et à la proposition. Ça veut dire agir et proposer pour avancer vers un Québec sans pauvreté. Ensemble, les deux symbolisent la vigilance citoyenne permanente.

— Présenter le tableau ci-contre agrandi (l'image à reproduire se trouve à la page 20 et une explication plus détaillée se retrouve aux pages 10 et 11 de la *Partie 1 — L'organisation*).

— Remplir le tableau avec les participantEs.

	 À quoi on s'objecte?	 Qu'est-ce qu'on propose?
Par rapport au PROCESSUS des consultations régionales		
Par rapport au CONTENU des consultations régionales		

5. La rédaction de la déclaration commune (90 min. au total)

— *Présenter au groupe un résumé du contenu qui a été exprimé jusqu'à maintenant. Demander aux participantEs, en notant toujours sur les grandes feuilles :* (30 min.)

— Dans ce qui a déjà été mentionné, est-ce qu'on remarque qu'il manque des éléments, des pistes de solutions pour améliorer la situation des personnes en situation de pauvreté?

— Est-ce que ça se regroupe dans des catégories? Si oui, lesquelles?

— Qu'est-ce qui en ressort?

— Qu'est-ce qu'on veut mettre de l'avant? Sur quoi voulons-nous attirer l'attention du ministre pour le prochain plan d'action?

- *Avec le groupe, faire le plan de la déclaration commune. Voici une suggestion :* (10 min.)

- Un **titre** « punché » (il peut être trouvé à la fin)
- Une **introduction** avec le rappel de l'importance de la participation des personnes en situation de pauvreté
- Des **objections** : exemples de situations vécues par des personnes en situation de pauvreté qui sont dénoncées
- Des **propositions** : les solutions proposées
- Les **signatures** des participantEs

(50 min.) — Rédiger la déclaration, soit en grand groupe, ou en petits groupes en se partageant les parties.

— La personne responsable de l'animation se charge d'écrire les phrases suggérées et de vérifier si c'est vraiment ce que les gens souhaitent pour cette idée. Le projecteur multimédia (canon) peut être utilisé à cette étape.

— Si le groupe se divise en petites équipes, faire un retour en grand groupe sur les différentes parties (prévoir un peu plus de temps dans ce cas). Dans ce cas, nommer une personne pour faire le secrétariat dans chaque groupe. Le travail peut également se faire autour d'un ordinateur, et éventuellement, avec un projecteur multimédia (canon).

— S'assurer que touTEs les participantEs sont à l'aise avec le contenu de la déclaration. Indiquer que des corrections linguistiques pourraient être apportées au texte par la suite.

— Avec le groupe, et selon où en est la rédaction de la déclaration commune à la fin de l'activité, déterminer comment se terminera la rédaction et comment se fera la validation du texte final. Un petit comité de 2 ou 3 personnes pourrait prendre cette partie en charge.

— Vérifier que chaque personne est d'accord pour que son nom apparaisse en signature.

— Si désiré, recueillir les signatures manuscrites des participantEs afin de les numériser et de les ajouter au bas de la déclaration.

6. Et ensuite... Que faire avec la déclaration commune? Où et comment la diffuser? (15 min.)

— *Déterminer les moyens qui seront pris, et par qui, pour diffuser la déclaration commune.*

— La déclaration commune pourra être lue lors de la consultation régionale, à l'intérieur et/ou à l'extérieur de celle-ci. La lecture peut se faire à relais par les signataires.

— À l'intérieur, un temps de parole pour une ou des personne(s) en situation de pauvreté pourrait être demandé aux organisations qui s'occupent des consultations dans chaque région (conférences régionales des éluEs (CRÉ), directions régionales du MESS, etc.). (Pour plus d'informations, se référer à la *Partie 1 - L'organisation*, page 7).

— La déclaration commune pourra être envoyée aux éluEs de la région, aux députéEs provinciaux, au premier ministre ainsi qu'au ministre responsable de la lutte à la pauvreté. Il est également possible de la transmettre aux journaux régionaux et nationaux, afin d'être publiée comme lettre d'opinion. Ne pas oublier d'en envoyer une copie au Collectif: elle pourrait se retrouver dans la *Soupe au caillou!*

— *Par la suite, informer les participantEs de la diffusion de la déclaration commune et leur fournir une version définitive.*

Donnez du pouvoir
aux citoyens et
citoyennes!
— UnE participantE



Forum citoyen,
25 mai 2002

Un exemple d'animation inspirant

Lors du Forum citoyen de mai 2002, des ateliers portaient sur la nécessité et la signification pour les participantEs de « Se gouverner et se développer autrement!». Voici les principaux constats de ces ateliers.

1— Quels sont nos acquis?

- L'expertise de nos organisations
- Nos capacités de mobilisation
- L'impact possible d'une économie « autre » sur le politique
- Les acquis sociaux et la démocratie
- La force de la résistance qui est mondiale
- La Charte des droits et les institutions
- Les normes du travail

2— Qu'est-ce qui bloque?

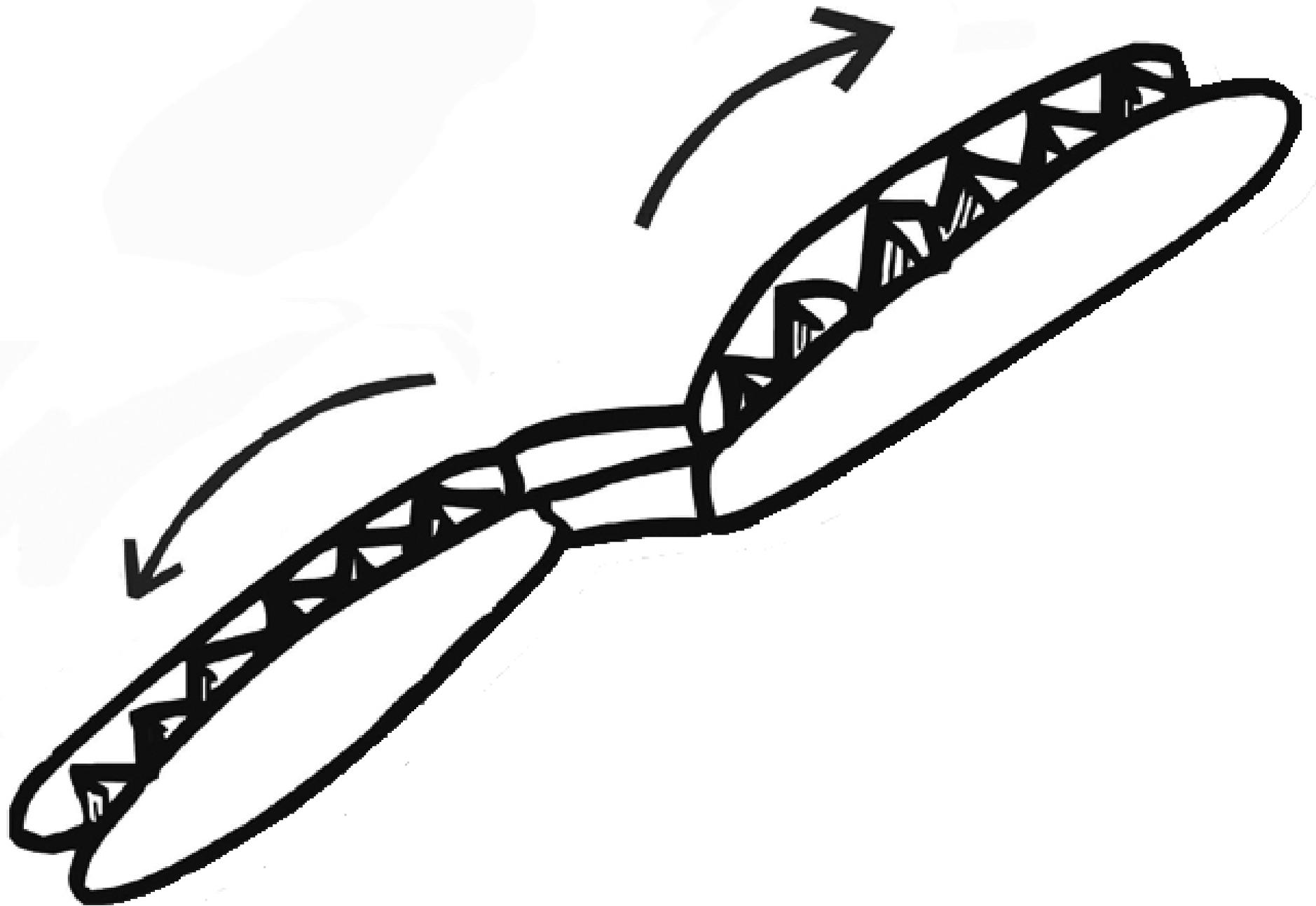
- Le manque de solidarité
- Le désabusement face au politique
- La soumission du politique à l'économie
- Les préjugés
- Le sentiment d'impuissance
- La concurrence et la compétitivité à outrance
- L'individualisme
- Les lois, la fiscalité

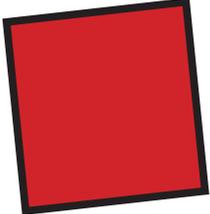
3— Comment on débloque?

- Par des mouvements sociaux forts
- Une fiscalité plus juste
- Une éducation politique citoyenne
- Par des rapports de force
- Par la démocratie participative
- Des stratégies communes
- Donner la parole aux personnes qui vivent la pauvreté
- Des alliances plus fortes
- En créant notre propre solidarité

4— Il faudrait en venir à...

- Plus de démocratie
- Plus de solidarité
- Plus d'humanité
- Reprendre le pouvoir face aux compagnies et au gouvernement
- Une meilleure répartition de la richesse
- Maintenir la solidarité



	 À quoi on s'objecte?	 Qu'est-ce qu'on propose?
Par rapport au PROCESSUS des consultations régionales		
Par rapport au CONTENU des consultations régionales		



COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ
WWW.PAUVRETE.QC.CA

165, rue de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9, Canada
Téléphone: (418) 525-0040. Télécopieur: (418) 525-0740. Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca